

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL

**Jeu**di 13 septembre 2018 à 19H00

**Présents** : BLACHIER Pascale, LECOCQ Yves, ROUCHON Agnès, THIEVENT Guy, MEILLAND Josette, DREVON Chantal, CHARNAY Ludovic, CELLARD Laurent, COMBARMOND Jean-Noël, PELARDY Tamara.

**Absent excusé et représenté** : BONNAY Bruno donne pouvoir à CHARNAY Ludovic.

**Secrétaire** : MEILLAND Josette

**Date de la convocation** : 07/09/2018

Le compte rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATIONS**

**1. Avis sur le projet du 3eme PLH de Saint Etienne Métropole :**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le conseil métropolitain de Saint-Etienne Métropole, au cours de sa séance du 28 juin 2018, a arrêté le projet du 3eme Programme Local de l'Habitat (PLH).

Plusieurs enjeux ont été identifiés et ont permis de définir les orientations et le programme d'actions à mettre en œuvre dans le cadre du 3eme PLH. En outre, ce PLH définit également pour chaque commune, le nombre maximum de permis de construire à attribuer dans les 6 ans à venir : pour Pavezin, ce nombre est de 9.

Les conseils municipaux doivent donner leur avis sur ce projet dans les deux mois à compter de la date de transmission de celui-ci.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un AVIS FAVORABLE sur le projet du 3eme PLH de St Etienne Métropole.

**2. SEM : Convention de délégation de compétence en matière de transports scolaires :**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que Saint-Etienne Métropole (SEM) organise les transports scolaires sur la commune de Pavezin. Depuis de nombreuses années, l'agglomération s'appuie sur les communes en tant qu'Autorité Organisatrice de second rang, celles-ci participant au fonctionnement du service de transports scolaires à de nombreux niveaux : mise à disposition des circuits de transports scolaires et des fiches d'inscription, signalement des éventuelles modifications des circuits et des problèmes rencontrés.... Tout ceci étant consigné dans une convention qui est arrivée à échéance en juillet 2018. Afin de maintenir ce lien de proximité, M. le Maire propose de renouveler cette convention.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention de délégation de compétence qui a pour objet de formaliser les conditions dans lesquelles Saint Etienne Métropole délègue à la commune certaines de ses compétences en matière d'organisation et de gestion des services de transports scolaires. Cette convention prendra effet dès l'année scolaire 2018/2019 et ce, sans limitation de durée.

Pour information, une nouvelle société de transport s'est vue attribuer le marché lancé par SEM : les cars BIERCE.

**3. ECM : Caducité et résiliation des conventions d'affectation et de gestion**

M. le Maire expose que par délibération du Conseil de Communauté de Saint Etienne Métropole (SEM) en date du 03 juin 2015, un nouveau dispositif des Equipements Communautaires Multilocaux (ECM) permet de réétudier au cas par cas, en fonction des spécificités des communes et des attentes des deux parties, les conditions de réalisation et de gestion de l'équipement.

Pour réaliser le projet ECM « d'aménagement d'un point de départ de sentiers de randonnée » sur la commune de Pavezin, une convention d'affectation du domaine pour une durée de 18 ans est en vigueur depuis le 26 septembre 2013 (délibération 39-2013 du 26 juillet 2013) ainsi qu'une convention de gestion depuis le 18 mars 2014 (délibération n°4-2014 du 31 janvier 2014).

La commune de Pavezin souhaitant reprendre la gestion de son ECM, un procès-verbal de remise d'ouvrage a été réalisé suite à la visite sur site des services de la commune et de SEM.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le procès-verbal de remise d'ouvrage de l'ECM. Les conventions d'affectation et de gestion deviendront donc caduques et seront résiliées.

- autorise M. le Maire à le signer.

**4. Commune de Ste Croix en Jarez : remboursement du coût de Mme LASSABLIERE Marianne pour la période de mars à août 2018 :**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que Mme LASSABLIERE Marianne, employée en contrat aidé par la commune de Pavezin, effectue 50% de son temps de travail (soit 13H00) sur la commune de Ste Croix en Jarez au secrétariat de mairie. La commune de Ste Croix en Jarez doit donc rembourser à la commune de Pavezin la moitié du coût de l'agent.

Pour la période de mars 2018 à août 2018, le coût de l'agent, aide de l'Etat déduite, est de 4 645.41 €. La commune de Ste Croix en Jarez doit donc la somme de 2 322 € 71 à la commune de PAVEZIN.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise l'émission d'un titre à l'encontre de la commune de Ste Croix en Jarez d'un montant de 2 322 € 71 correspondant à la moitié du coût de Mme LASSABLIERE pour la période de mars à août 2018.

**5. Concert dans le cadre du Festival Rhino Jazz : année 2018 :**

M. le Maire rappelle que le Festival Rhino Jazz souhaite faire un concert dans la Salle Intercommunale de Pavezin/Ste Croix en Jarez, et ce, en partenariat avec la commune de Ste Croix en Jarez.

Pour cela une convention a été établie. Elle précise notamment les conditions financières. La mairie de Pavezin réglera la prestation du concert au Festival Rhino Jazz (1 593.33 € H.T auxquels se déduiront les 2/3 de la billetterie). Elle facturera à la commune de Ste Croix en Jarez la moitié de la dépense réelle. Cette année, la commune accueillera le groupe Projet H.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention avec le Festival Rhino Jazz pour le concert de 2018, autorise M. le Maire à la signer et à émettre le titre correspondant à la commune de Ste Croix en Jarez.

**6. Tarifs des encarts publicitaires dans le bulletin annuel :**

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, fixe la participation au Bulletin Municipal d'information n°30 – Année 2018 comme suit (idem 2017) :

- à 50 € pour 1/8 de page

- à 100 € pour ¼ de page

**7. Fixation du tarif de l'ancien photocopieur de la mairie :**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'ancien photocopieur de la mairie n'a pas été récupéré par le fournisseur du nouveau photocopieur. Il propose donc de le vendre puisqu'il ne sert plus (appareil trop vétuste, la maintenance par une société n'était plus possible).

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer le prix du photocopieur à 100 €.

**QUESTIONS DIVERSES**

➤ **Déploiement de la fibre optique :** L'opérateur ORANGE a présenté au comité de suivi THD (Très haut débit) de Saint Etienne Métropole l'état d'avancement des travaux à fin juin 2018. Les volumes réalisés sont en phase avec les engagements de la convention. Pour ce qui est de la commune de Pavezin, les études démarreront dès septembre 2018.

➤ La **rentrée scolaire** s'est passée dans de bonnes conditions. A Ste Croix, la classe de Laurence DREVET compte 27 élèves de la Petite Section à la Grande Section et la classe de Laurence PUGET compte 18 élèves de CP. A Pavezin, la classe de Blandine MALLET compte 24 élèves de CE1/CE2 et la classe de Maud

MALLET compte 18 élèves de CM1/CM2. Les élèves de Pavezin partiront cette année en octobre, en classe rousse au Bessat pour débiter un projet sur le théâtre.

➤ **Prochaines manifestations des CCAS de Ste Croix en Jarez et Pavezin**, à l'Espace d'Animation La Galoche :

- Vendredi 12 octobre 2018 à 17H30 : Concert spectacle des Amis de la chanson dans le cadre de la semaine bleue
- Dimanche 21 octobre 2018 à 17H30 : Concert Rhino Jazz
- Dimanche 04 novembre 2018 de 9H00 à 18H00 : Marché aux Vins
- Vendredi 23 novembre 2018 à 20H00 : Concert Rock
- Jeudi 06 décembre 2018 à 20H00 : Pièce de Théâtre de la Comédie Itinérante de St

Etienne

➤ **PLU de la commune de Pavezin élaboré par Saint Etienne Métropole** : le projet a été présenté et soutenu devant la commission du SCOT Sud Loire.

➤ **Interconnexion avec le SIEMLY (Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais) pour l'alimentation en eau de la commune de Pavezin** : Les sources alimentant les réservoirs du réseau d'Adduction en Eau Potable de la commune de Pavezin ont un débit très faible et ne suffisent pas à maintenir un niveau satisfaisant dans les réservoirs. De ce fait, le raccordement d'une partie des habitations de La Guillotière et de la Côte va être effectif dès le jeudi 20 septembre 2018. Les personnes concernées seront averties via un communiqué distribué dans leur boîte aux lettres.

➤ Les travaux de **création des trottoirs** au niveau de la mairie sur la route départementale n°30 devraient débiter dès octobre 2018. La réfection de la voirie se fera après.

➤ **Jeunes Loups Été 2018** : 772 journées enfants dont 48% de Ste Croix en Jarez, 30% de Longes et 22 % de Pavezin avec un nouveau directeur pour ce séjour.

➤ La municipalité a constaté de **nombreuses incivilités au regard du tri des déchets**. Les consignes de tri sont rappelées sur les poubelles. Saint Etienne Métropole a également élaboré un guide des déchets que les administrés peuvent consulter sur ce lien : <https://www.saint-etienne-metropole.fr/services-aux-habitantsenvironnementdechets>.

➤ **Abribus** : une demande sera faite auprès de SEM pour savoir s'il est possible d'avoir un abri bus au niveau de l'école.

La séance est levée à 20H45.